

Le 14 juin 2021



Objet : Demande d'accès du 21 avril 2021
N/D : 216486DAJ

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande du 21 avril dernier, laquelle a été précisée le 4 mai 2021 lors d'une conversation téléphonique avec la soussignée, visant à obtenir une copie des documents concernant les décisions à la suite d'une demande d'indemnité de remplacement du revenu et les décisions à la suite d'une demande de révision. Plus précisément, votre demande vise à obtenir les documents présentant les données suivantes :

1- Le temps de traitement moyen requis pour les dossiers en admissibilité des réclamations;

Vous trouverez ci-joint une copie du tableau intitulé « Délai d'admissibilité (Nombre de jours calendrier moyen entre la date d'inscription de l'événement et la date d'inscription de la première décision d'admissibilité) » présentant les statistiques pour l'année 2020.

2- Le nombre de décision d'admissibilité portées en révision à la Direction générale de la révision administrative (ci-après la « DGRA »);

Nous vous informons qu'il y a eu 27 827 demandes de révision inscrites à la DGRA pour un motif d'admissibilité, pour l'année 2020.

3- Le nombre de ressources assignées au traitement des dossiers d'admissibilité des réclamations (si possible, en équivalent temps complet);

Vous trouverez ci-joint un document présentant les données pour les agents d'indemnisation et les réviseurs, qui ont été assignés au traitement de ces dossiers, et ce, pour l'année 2020.

4- L'expérience moyenne (en année et jours) à ce poste du personnel chargé du traitement des dossiers d'admissibilité.

Malheureusement, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail ne détient pas cette donnée actuellement. La *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c. A-2.1, s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, en vertu de l'article 1. De plus, en vertu de l'article 15 de cette même loi, nous n'avons pas l'obligation de créer un document.

De plus, votre demande portait sur l'obtention d'un exemple de candidature visant à combler le poste d'un employé chargé du traitement de ces dossiers, ainsi que l'obtention des documents concernant le processus administratif applicable au traitement de ces dossiers. Vous trouverez donc ci-joint une copie des documents en réponse à ces deux derniers points.

Nous devons vous informer que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Nous joignons une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Espérant le tout à votre satisfaction, veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La substitut de la responsable de l'accès aux documents et
de la protection des renseignements personnels,



Paméla Bélanger Lapointe, Avocate
Pamela.BelangerLapointe@cnesst.gouv.qc.ca
Tél. : 418 266-4900, poste 7279
Télec. : 418 528-7245

PBL/el

p. j.

AVIS DE RECOURS EN RÉVISION

RÉVISION

a) Pouvoir

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne peut, lorsque sa demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels ou dans le cas où le délai prévu pour répondre est expiré, demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision.

La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

QUÉBEC

Commission d'accès à l'information
Bureau 2.36
525, boul. René-Lévesque Est
Québec (Québec) G1R 5S9

Tél : (418) 528-7741
Télec : (418) 529-3102

MONTRÉAL

Commission d'accès à l'information
Bureau 900
2045, rue Stanley
Montréal (Québec) H3A 2V4

Tél : (514) 873-4196
Télec : (514) 844-6170

b) Motifs

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

CHAPITRE I
APPLICATION ET INTERPRÉTATION

1. La présente loi s'applique aux documents détenus par un organisme public dans l'exercice de ses fonctions, que leur conservation soit assurée par l'organisme public ou par un tiers.

Elle s'applique quelle que soit la forme de ces documents: écrite, graphique, sonore, visuelle, informatisée ou autre.

1982, c. 30, a. 1.

L.R.Q., chapitre A-2.1

**LOI SUR L'ACCÈS AUX DOCUMENTS DES
ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA
PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS
PERSONNELS**

CHAPITRE II
ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS

SECTION I
DROIT D'ACCÈS

15. Le droit d'accès ne porte que sur les documents dont la communication ne requiert ni calcul, ni comparaison de renseignements.

1982, c. 30, a. 15.

PORTION DE LA DEMANDE ANALYSÉE

Obtenir la dépense 2020 en équivalent temps complet (ETC) des agents d'indemnisation et des réviseurs du secteur SST de la Commission.

RÉPONSE

ETC dépensés en 2020 - Vice-présidence à l'indemnisation et à la réintégration au travail

Agent d'indemnisation (<i>corps d'emploi 207</i>)	749,5	ETC
Réviseur ¹	112,0	ETC

¹ La dépense des Réviseurs provient du corps d'emploi 111 combiné aux codes de fonctions 0460 - Réviseur, 0458 - Réviseur aiguilleur, 0457 - Réviseur chef d'équipe et 0456 - Réviseur expert.

Délai d'admissibilité

(Nombre de jours calendrier moyen entre la date d'inscription de l'événement et la date d'inscription de la première décision d'admissibilité)

	2020
<i>Accidents du travail</i>	29,6
<i>Surdités</i>	188,3
<i>Autres maladies professionnelles</i>	88,8
	44,1

RÉVISEURE OU RÉVISEUR

Attachée ou attaché d'administration

Processus de qualification – Recrutement : 11100RS07030005

**RÉVISEUR :
ATTACHÉ
D'ADMINISTRATION**
POSTULEZ
MAINTENANT !

Votre
gouvernement

Québec

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous êtes une personne dynamique, innovatrice et vous aimez relever des défis? Vous désirez travailler sur des mandats diversifiés, significatifs et porteurs pour l'ensemble de la collectivité québécoise?

La fonction publique du Québec est à la recherche de candidates et de candidats en vue de pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels de réviseure ou de réviseur dans divers [ministères et organismes](#) et dans toutes les régions administratives du Québec. Toutefois, les emplois se retrouvent en majorité dans les régions administratives de la Capitale-Nationale, de la Mauricie, de Montréal, de Laval et de la Montérégie.

Les emplois se trouvent principalement dans le ministère et les organismes suivants :

- [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#);
- [Société de l'assurance automobile du Québec](#);
- [Retraite Québec](#);
- [Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale](#).

Que vous soyez finissant ou que vous ayez de l'expérience, inscrivez-vous à cet appel de candidatures.

Certains de ces emplois peuvent nécessiter de l'expérience ou de la scolarité additionnelles à ce qui est exigé dans les conditions d'admission.

Ce processus de qualification mènera à l'inscription des personnes qualifiées dans la banque numéro 11100BR07030002 – Réviseure ou réviseur. Les personnes dont le nom est déjà inscrit dans cette banque ne peuvent s'inscrire à ce processus.

Attributions

La personne titulaire de l'emploi doit revoir l'analyse faite lors du traitement initial d'un dossier afin d'attester la validité de la décision rendue. Pour ce faire, elle devra :

- procéder à une analyse exhaustive des différentes informations et preuves au dossier de révision, tout en tenant compte des lois et des règlements applicables à la clientèle visée par son organisation;
- prendre les mesures qu'elle juge appropriées pour compléter la preuve au dossier;
- collaborer avec différents intervenants internes ou externes afin de convenir d'une solution globale et durable;
- finaliser le dossier de façon optimale;
- rédiger la décision de façon claire et concise, dans un langage compréhensible pour le citoyen, en expliquant clairement l'argumentation sous-jacente à sa décision.

Les demandes de révision proviennent :

- à la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail**, de travailleurs ou travailleuses ou d'employeurs, et concernent plusieurs types de litiges en lien avec l'admissibilité, la réadaptation, l'imputation, le financement, etc.;
- à la **Société de l'assurance automobile du Québec**, de victimes d'accidents de la route, et sont en lien avec le régime public d'assurance automobile du Québec;
- à **Retraite Québec**, de citoyens et citoyennes, et sont en lien avec les trois programmes sous la responsabilité de l'organisme, soit le Régime de rentes du Québec, l'Allocation famille et les régimes complémentaires de retraite;
- au **ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale**, de citoyens et citoyennes, et sont en lien avec trois programmes, soit ceux de la solidarité sociale, de l'aide sociale et de l'assurance parentale.

Pour en savoir plus sur les mandats confiés aux réviseuses et réviseurs, consultez le [portail Carrières](#).

Salaire : 45 219 \$ à 84 908 \$

La fonction publique du Québec offre une foule d'avantages qu'il vous serait difficile de trouver ailleurs. Consultez le portail Carrières pour connaître tous ses [avantages distinctifs](#), dont ceux qui permettent la conciliation travail et vie personnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Conditions d'admission

- Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de 90 crédits (baccalauréat) en administration, en communications, en droit, en orientation, en psychologie, en relations industrielles, dans une spécialisation jugée pertinente ou une attestation d'études dont l'équivalence est reconnue par l'autorité compétente.
 - Une personne est également admise à titre d'aspirante si elle est en voie de terminer la dernière année de scolarité exigée pour l'obtention du diplôme requis.
 - Chaque année de scolarité pertinente manquante peut être compensée par une année de scolarité pertinente et additionnelle de niveau égal ou supérieur à la scolarité exigée ou par deux années d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi.

Une personne qui détient une maîtrise dans une discipline pertinente comportant un minimum de 45 crédits est admissible à la condition qu'elle détienne un diplôme universitaire de premier cycle comportant un minimum de 90 crédits dans une discipline non pertinente aux attributions de l'emploi.

Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration](#) (MIFI). La personne en attente de son évaluation comparative peut être admise sous condition de fournir le résultat de cette évaluation dès qu'elle le recevra.

- Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.

Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente peut être admise au présent processus de qualification. Toutefois, elle devra posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente au moment de sa nomination.

- Il faut également avoir une connaissance du français appropriée aux fonctions.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription : Du 15 au 28 mars 2021

Les personnes admises pourraient être évaluées en sous-groupes. Ceux-ci seront établis selon les besoins régionaux et ensuite selon l'ordre d'inscription. Ainsi, il pourrait y avoir plusieurs dates de séances d'examens et l'inscription dans la banque de personnes qualifiées pourrait se faire en sous-groupes, à des dates différentes.

Accéder au formulaire d'inscription :

L'inscription à ce processus de qualification doit s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne.

Si vous **êtes un employé de la fonction publique du Québec**, consultez cet appel de candidatures dans *Emplois en ligne* et accédez au formulaire d'inscription en ligne.

Aucun curriculum vitæ ne sera accepté ni aucune candidature soumise par courrier électronique.

Au terme de la période d'inscription, il ne sera plus permis de soumettre une candidature. À ce moment, vous n'aurez donc plus accès au formulaire d'inscription à ce processus de qualification, que vous ayez commencé ou non votre inscription.

Remplir le formulaire d'inscription :

Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.

Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans le formulaire ne peuvent plus être modifiés en ligne pour cet appel de candidatures.

Aux fins de la vérification de l'admissibilité, vous devez inscrire toute votre scolarité et toutes vos expériences de travail, y inclus votre emploi actuel.

Pour chaque scolarité, vous devez indiquer le nombre de crédits ou d'unités obtenus, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Pour chaque expérience, vous devez inscrire de façon exhaustive les tâches principales et habituelles ainsi que la date de début et de fin de cette expérience, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Pour être jugées pertinentes, ces tâches doivent avoir un lien direct avec les attributions indiquées ci-dessus.

Lorsque toutes les sections du formulaire d'inscription seront remplies, cliquez sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page pour passer à l'étape 2 – « Profil et intérêts professionnels » et répondre aux questions posées, puis cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de la page pour atteindre l'étape 3 – « Sommaire ». À cette dernière étape, si vous désirez réviser votre formulaire d'inscription ou votre questionnaire, cliquez sur le bouton « Retour » et apportez les modifications appropriées; sinon, pour confirmer la saisie des informations et transmettre votre candidature, cliquez sur le bouton « Soumettre » au bas de la page. Un message confirmant la transmission de votre candidature s'affiche.

En tout temps, si vous cliquez sur le bouton « Retour » ou « Fermer » sans avoir au préalable cliqué sur « Enregistrer », les informations saisies ne seront pas sauvegardées.

Pour avoir la certitude que votre formulaire d'inscription a été transmis, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « soumis » est inscrite à votre dossier de candidature, cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

Une fois votre inscription terminée, veuillez conserver précieusement votre **identifiant** et votre **mot de passe**, car ceux-ci seront demandés lors de votre prochaine connexion à votre dossier de candidature.

Les documents permettant de confirmer votre admission, soit vos attestations d'études (diplômes, relevés de notes et évaluations comparatives), **seront exigés ultérieurement**.

Participer à la séance d'examens :

Les personnes jugées admissibles sur la base des renseignements contenus dans le formulaire d'inscription seront invitées à participer à une séance d'examen lorsque la situation le permettra.

Obtenir de l'information :

Pour obtenir plus d'information sur le processus de qualification, sur le contenu de cet appel de candidatures ou si vous croyez nécessaire d'apporter des modifications à votre formulaire pendant la période d'inscription, vous pouvez communiquer avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, au numéro sans frais 1 877 639-0744.

Si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle pour la région de Québec, au 418 528-7157, ou ailleurs au Québec, au numéro sans frais 1 866 672-3460.

La fonction publique du Québec applique des mesures [d'accès à l'égalité en emploi](#) à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emplois particulières), des membres des minorités visibles et ethniques, des personnes handicapées, des anglophones et des Autochtones.

**Vous souhaitez mettre votre talent et votre savoir-faire au service du bien public?
carrieres.gouv.qc.ca, la référence pour les emplois dans la fonction publique**



AGENTE OU AGENT D'INDEMNISATION

Processus de qualification – Recrutement : 20710RS07030003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Vous êtes une personne dynamique, innovatrice et vous aimez relever des défis? Vous désirez travailler sur des mandats diversifiés, significatifs et porteurs pour l'ensemble de la collectivité québécoise?

La fonction publique du Québec est à la recherche de candidates et de candidats en vue de pourvoir à des emplois réguliers et occasionnels d'agente ou d'agent d'indemnisation dans divers [ministères et organismes](#) et dans toutes les régions administratives du Québec.

Les emplois se trouvent principalement dans les ministères et les organismes suivants :

- [Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail](#);
- [Société de l'assurance automobile du Québec](#).

Que vous soyez finissant ou que vous ayez de l'expérience, inscrivez-vous à cet appel de candidatures.

Certains de ces emplois peuvent nécessiter de l'expérience additionnelle à ce qui est exigé aux conditions d'admission.

Ce processus de qualification mènera à l'inscription des personnes qualifiées dans la banque numéro 20710BR07030001 – Agente ou agent d'indemnisation. Les personnes dont le nom est déjà inscrit dans cette banque ne peuvent s'inscrire à ce processus.

Attributions :

Les attributions principales et habituelles de la personne titulaire de l'emploi d'agent d'indemnisation consistent à établir la recevabilité des demandes d'indemnisation et à déterminer la nature et le quantum de l'indemnité ou de la compensation à verser, le cas échéant, aux personnes susceptibles de toucher une indemnité, une compensation ou de l'assistance médicale en vertu de la Loi sur les accidents du travail, de la Loi sur l'assurance automobile, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'amiantose ou de silicose dans les mines et les carrières, de la Loi sur l'indemnisation des victimes d'actes criminels ou de la Loi visant à favoriser le civisme.

Elle est chargée de :

- recueillir, notamment par des travaux d'enquêtes, des renseignements sur les faits et les circonstances entourant l'événement visé dans la loi concernée;

- communiquer avec les parties intéressées, leurs mandataires ou toute autre personne concernée, afin de clarifier certains points particuliers tels les faits à l'origine des preuves médicales et les conditions préexistantes chez la victime;
- compléter le dossier d'une demande d'indemnisation auprès des personnes concernées au moyen d'affidavits si cela est nécessaire;
- fournir des renseignements aux requérants et aux autres intéressés;
- témoigner devant un tribunal si la situation l'exige.

Particularités de l'emploi :

À la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), la personne titulaire de l'emploi travaille en partenariat avec les autres agents d'indemnisation, les conseillers en réadaptation, les médecins, les inspecteurs et les intervenants du secteur du financement.

De plus, la personne titulaire de l'emploi pourrait être appelée à travailler au sein de la Direction de l'indemnisation des victimes d'actes criminels (IVAC), qui relève de la CNESST. Elle peut également faire partie de l'équipe du soutien opérationnel, qui intervient auprès de toutes les directions régionales lors de remplacements temporaires ou de projets spéciaux. De ce fait, elle peut être appelée à travailler dans plusieurs régions du Québec.

À la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), la personne titulaire de l'emploi travaille en étroite collaboration avec différents intervenants (conseillers en services aux accidentés, agents réviseurs, professionnels en santé, etc.) afin de convenir des meilleures stratégies d'intervention à adopter dans le dossier de la personne accidentée. Les emplois sont situés au siège social à Québec.

Pour en savoir plus sur les mandats confiés aux agentes ou aux agents d'indemnisation, consultez le [portail Carrières](#).

Salaire : 40 014 \$ à 56 761 \$

La fonction publique du Québec offre une foule d'avantages qu'il vous sera difficile de trouver ailleurs. Consultez le portail Carrières pour connaître tous ses [avantages distinctifs](#), dont ceux qui permettent la conciliation travail et vie personnelle.

PROFIL RECHERCHÉ

Conditions d'admission :

- Détenir un diplôme d'études collégiales en soins infirmiers, en techniques d'éducation spécialisée, en techniques d'intervention en délinquance, en techniques de physiothérapie (réadaptation physique), en techniques juridiques, en techniques de travail social, en conseil en assurances et en services financiers ou dans une autre spécialisation pertinente aux attributions.

Une personne est également admise à titre d'aspirante si elle est en voie de terminer la dernière année de scolarité exigée pour l'obtention du diplôme requis.

Chaque année de scolarité pertinente manquante peut être compensée par une année de scolarité pertinente, de niveau égal ou supérieur ou par deux années d'expérience pertinente aux attributions de l'emploi.

Comme expérience pertinente, on entend notamment l'expérience dans le domaine de la santé et de la sécurité du travail auprès des entreprises ou dans le domaine de l'assurance, plus spécifiquement dans le service direct auprès d'une clientèle, et dans le traitement de demandes d'indemnisation ou de remplacement de revenu.

- Pour être considérée, toute scolarité effectuée hors du Canada doit faire l'objet d'une évaluation

comparative (attestation d'équivalence) délivrée par le [ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration](#) (MIFI). La personne en attente de son évaluation comparative peut être admise sous condition de fournir le résultat de cette évaluation dès qu'elle le recevra.

- Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent pour occuper un emploi dans la fonction publique du Québec.

Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou du certificat de sélection du Québec peut être admise au présent processus de qualification. Toutefois, elle devra posséder le statut de résident permanent ou la citoyenneté canadienne au moment de sa nomination.

- Il faut également posséder une connaissance du français appropriée aux fonctions.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Période d'inscription : À compter du 7 octobre 2019

Cet appel de candidatures est affiché pour une durée indéterminée. Il est cependant possible d'y mettre fin à tout moment. Le cas échéant, un avis indiquant la date de fin de publication sera publié dans cet appel de candidatures au moins dix jours consécutifs avant cette date.

Les personnes admises pourraient être évaluées en sous-groupes. Ceux-ci seront établis selon l'ordre d'inscription. Ainsi, il pourrait y avoir plusieurs dates de séances d'examens et l'inscription dans la banque de personnes qualifiées pourrait se faire en sous-groupes, à des dates différentes.

Accéder au formulaire d'inscription :

L'inscription à ce processus de qualification doit s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription en ligne.

Si vous êtes **une employée ou un employé de la fonction publique du Québec**, consultez cet appel de candidatures dans [Emplois en ligne](#) et accédez au formulaire d'inscription en ligne.

Aucun curriculum vitæ ne sera accepté ni aucune candidature soumise par courrier électronique.

Au terme de la période d'inscription, il ne sera plus permis de soumettre une candidature. À ce moment, vous n'aurez donc plus accès au formulaire d'inscription à ce processus de qualification, que vous ayez commencé ou non votre inscription.

Remplir le formulaire d'inscription :

Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.

Une fois que vous aurez soumis votre candidature, les renseignements contenus dans le formulaire ne peuvent plus être modifiés en ligne pour cet appel de candidatures.

Aux fins de la vérification de l'admissibilité, vous devez inscrire toute votre scolarité et toutes vos expériences de travail, y inclus votre emploi actuel.

Pour chaque scolarité, vous devez indiquer le nombre de crédits ou d'unités obtenus, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Pour chaque expérience, vous devez inscrire de façon exhaustive les tâches principales et habituelles ainsi que la date de début et de fin de cette expérience, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Pour être jugées pertinentes, ces tâches doivent avoir un lien direct avec les attributions indiquées ci-dessus.

Lorsque toutes les sections du formulaire d'inscription seront remplies, cliquez sur le bouton « Enregistrer » au bas de la page pour passer à l'étape 2 – « Profil et intérêts professionnels » afin de répondre aux questions posées. Cliquez sur le bouton « Continuer » au bas de la page pour atteindre l'étape 3 – « Sommaire ». À cette dernière étape, si vous désirez réviser votre formulaire d'inscription ou votre questionnaire, cliquez sur le bouton « Retour » et apportez les modifications appropriées, sinon pour confirmer la saisie des informations et pour transmettre votre candidature, cliquez sur le bouton « Soumettre », au bas de la page. Un message confirmant la transmission de votre candidature s'affiche.

En tout temps, si vous cliquez sur le bouton « Retour » ou « Fermer » sans avoir au préalable cliqué sur « Enregistrer », les informations saisies ne seront pas sauvegardées.

Pour avoir la certitude que votre formulaire d'inscription a été transmis, vous pouvez retourner dans votre dossier en ligne, dans la section « Mon dossier », à la rubrique « Suivre mes candidatures ». Si la mention « soumis » est inscrite à votre dossier de candidature, cela confirme que l'opération s'est bien déroulée.

Une fois votre inscription terminée, veuillez conserver précieusement votre **identifiant** et votre **mot de passe**, car ceux-ci vous seront demandés ultérieurement lors de votre prochaine connexion à votre dossier de candidature.

Les documents permettant de confirmer votre admission, soit vos attestations d'études (diplômes, relevés de notes et évaluations comparatives), **seront exigés ultérieurement**.

Participer à la séance d'examens :

Les personnes jugées admissibles sur la base des renseignements contenus dans le formulaire d'inscription seront invitées à participer à une séance d'examens.

Obtenir de l'information :

Pour obtenir plus d'information sur le processus de qualification, sur le contenu de cet appel de candidatures ou si vous croyez nécessaire d'apporter des modifications à votre formulaire pendant la période d'inscription, vous pouvez communiquer avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail, au numéro sans frais **1 866 644-9213**, poste **2058**.

Si vous éprouvez des difficultés à postuler en ligne, vous pouvez communiquer avec notre service à la clientèle, pour la région de Québec, au **418 528-7157** ou, ailleurs au Québec, au numéro sans frais **1 866 672-3460**.

La fonction publique du Québec applique des mesures d'[accès à l'égalité en emploi](#) à l'intention des femmes (pour certaines classes d'emploi particulières), des membres des minorités visibles et ethniques, des personnes handicapées, des anglophones et des Autochtones.

Vous souhaitez mettre votre talent et votre savoir-faire au service du bien public?
Carrieres.gouv.qc.ca, la référence pour les emplois dans la fonction publique